

Nous vous présentons dans ce document, les principales données du budget communal 2026, adopté par le conseil municipal le 30 avril dernier. Il s'agit d'un budget de transition préparé dans des délais contraints entre le 29 mars date de notre installation et le 30 avril. Pour autant, il marque déjà les priorités qui seront celles du mandat qui démarre :

- Du côté des recettes :

- stabilisation du taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
- pas d'emprunt nouveau,
- augmentation des dotations de l'Etat,
- augmentation très limitée des tarifs de la restauration et du périscolaire.

- Du côté des dépenses :

- soutien affirmé au réseau associatif de la commune, aide supplémentaire au cinéma Max Linder, constitution d'une réserve pour faire face aux difficultés liées à la diminution des financements publics des associations
- priorité à l'entretien des bâtiments communaux : écoles, bibliothèque, centre culturel, cinéma, cuisine centrale,
- renforcement des moyens des services administratifs et techniques pour mieux servir les habitants
- études préalables en vue de la réfection de la rue Bauduc et de la rue Baspeyras en 2027
- réfection du parking de la rue d'Epernon
- acquisition du terrain du futur cimetière
- installation d'une caméra de vidéo protection au carrefour du lycée
- engagement d'une concertation sur la rénovation du city stade

Ces actions s'inscrivent dans notre volonté d'agir sans attendre sur tout ce qui touche à votre quotidien et à votre cadre de vie.

Nous vous rendrons compte régulièrement de l'état d'avancement de ces projets, conformément aux engagements que j'ai pris durant la campagne.

LE BUDGET DE CRÉON POUR 2026

COTISATIONS

SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), SIAEPA (Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Bonnetan), élus..



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Maitrise d'œuvre rue Baspeyras, rue Bauduc, parking Epernon, travaux voirie & réseaux, mobilier urbain, rénovation bâtiment communaux, éclairages public

POLICE MUNICIPALE

Fonctionnement de la police municipale, ajout d'une caméra de vidéoprotection, système de sécurité du marché.



SPORT, CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

Subventions aux associations, vie associative, chèques Créon+, rénovation du Centre Culturel «Les Arcades», rénovation city stade et terrain de tennis



SOLIDARITÉ & SENIORS

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Centre Communal d'Action Sociale et journée seniors avec repas.



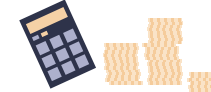
ASSURANCE, MAINTENANCE, PRESTATIONS

ENFANCE & ÉCOLES

Orchestre à l'école, apprentissage de la natation, aides à la poursuite des études, fête des parents, fournitures scolaires, restauration scolaire, investissements écoles.

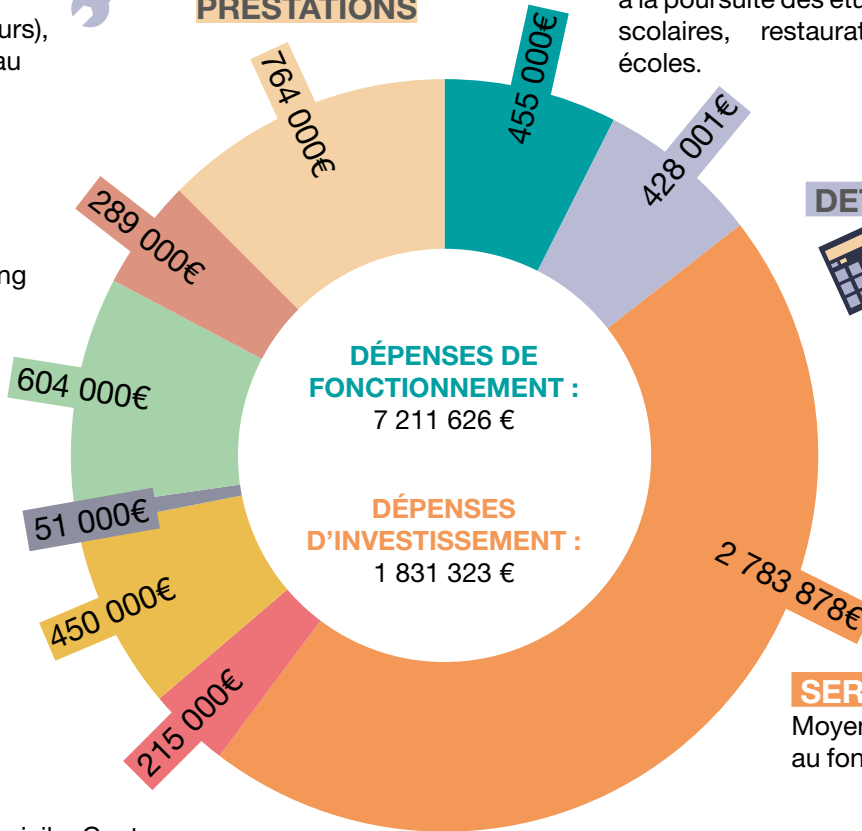


DETTE & CONTRIBUTIONS DIVERSES



SERVICES GÉNÉRAUX

Moyens du personnel communal : ressources nécessaires au fonctionnement de la commune. Dépenses de personnel.



D'OÙ VIENT L'ARGENT ?

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts & taxes : 3 314 354€
 Dotations & subventions : 1 750 265€
 Produits divers (restauration scolaire, periscolaire, marché & autres recettes) : 462 131 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions et participations : 10 000€
 Remboursement de la TVA : 109 000€
 Excédent de fonctionnement 2024 : 574 496€
 Ponction sur réserves : 652 745€
 Amortissements : 390 000€



PAS DE NOUVEL EMPRUNT EN 2026

PAS DE HAUSSE DES TAUX



Groupe Créon avec vous / Majorité municipale

Parce que nous disons ce que nous faisons, et que nous faisons ce que nous avons dit, nous avons voté à l'unanimité du groupe majoritaire, le budget proposé par notre maire Stéphane Sanchis. Bien sûr, ce budget ne peut contenir sur la seule première année du mandat, toutes les actions que nous avons inscrites dans notre programme. Il exprime toutefois la volonté de donner dès cette année la priorité à l'entretien de votre cadre de vie, de nos bâtiments, de notre voirie, et donne aux services de la mairie les moyens budgétaires nécessaires pour mieux vous servir. Le budget soutient également nos associations, et l'action du centre communal d'action sociale. Les débats publics en conseil municipal, filmés par Télé Canal Créonnais, ont permis d'exposer l'ensemble des dépenses et recettes en détail et en toute transparence. C'est pourquoi nous dénonçons avec force les accusations d'insincérité budgétaire, portées par un des groupes d'opposition, malgré les explications précises qui leur ont été fournies en réunion préparatoire, dix jours avant le conseil municipal. Nous réfutons également la polémique démagogique nourrie par l'opposition sur les indemnités des élus, lesquelles ont été fixées par la volonté du maire, à un niveau inférieur au plafond réglementaire fixé par l'Etat.

Groupe Créon Notre Commune

Budget 2026 : le vote CONTRE de Créon notre commune.

AUGMENTATION : la première décision de M. le Maire a été d'augmenter son indemnité (+de 15 %) et celle de ses adjoints (+ de 10 %). C'est certes légal, mais est-ce moral ? Pourquoi ne pas avoir fait de même avec les associations en rétablissant leurs subventions réduites de 10% en 2023 ?

Nos VICTOIRES : ÉQUITÉ : 2 délibérations modifiées (cantine & garderie) qui faisaient supporter une plus forte augmentation aux quotients familiaux les plus bas.

TRANSPARENCE : Instauration d'une ligne budgétaire propre à l'excédent (1,6M€) pour une vision claire de son utilisation.

VIGILANTS, nous le serons pour que le centre de radiologie de Créon reste ouvert **AVEC OU SANS IRM** !

Pour l'opposition : B. DION, V. FELD, M. FAGGIANI, F. IDAR et S. PALLARO

Groupe Agissons pour Créon

Près de 600 Créonnais(es) nous ont accordé leur confiance lors des élections municipales. Nous les en remercions sincèrement et prenons cet engagement avec sérieux.

Nous avons voté contre le budget 2026 car nous estimons qu'il manque d'ambition et de vision pour l'avenir de Créon. Derrière une stabilité fiscale affichée, la commune puise dans ses excédents sans stratégie d'investissement durable clairement définie.

Nous regrettons également le faible effort consacré à la sécurité et à la tranquillité publique, notamment aux abords des écoles.

Notre rôle sera d'être une opposition présente, constructive et vigilante, au service des habitants et de l'avenir de Créon.

Cette page est réservée à l'expression libre des trois groupes du conseil municipal, dont les deux n'appartenant pas à la majorité municipale. « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix (...) ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. » (Article L2121-27-1 du code général des collectivités locales).